

Image not found or type unknown



Indemnité d'occupation pour l'indivision

Par **Jonquille**, le **04/11/2015** à **15:17**

Bonjour,

Mon frère célibataire a occupé et exploité la ferme familiale en indivis jusqu'à son décès, sans nous verser de loyer.

Est-il possible de demander le paiement d'une indemnité d'occupation pour l'indivision lors de la succession.

Merci de me répondre.